Angers, le 06 juin 2025

N° /SID/SID-NO/USID AGS

Service d’infrastructure de la Défense

Service d’infrastructure de la Défense Nord-Ouest

USID d’Angers / Cellule Achats Comptabilité

Affaire suivie par Françoise THIBAUT

Tel 02.41.68.75.74

Mail : francoise.thibaut@intradef.gouv.fr

|  |  |
| --- | --- |
| Objet de la prestation : | FONTEVRAUD (49) Camp militaireMaintien en condition des installations de tir et voies d'accès par peloton pionnier  |

#### **PIECES JOINTES** :

1. Cahier des clauses particulières, état de prix forfaitaires, acte d’engagement

Madame ou Monsieur,

Veuillez trouver ci-jointes les pièces concernant le projet de marché cité en objet.

Si vous souhaitez remettre une proposition, je vous demande de me renvoyer **l’ensemble des pièces ci-dessus** complété et accompagné :

1. D’un formulaire DC1 (lettre de candidature, disponible sur [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) ).
2. D’un formulaire DC2 (déclaration du candidat, disponible sur [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) ).
3. Des attestations d’assurance à jour
4. D’une attestation de vigilance délivrée par l’URSAFF
5. D’une attestation de régularité fiscale délivrée par les DDFIP
6. D’un RIB

Le dossier devra me parvenir **obligatoirement** de façon électronique via [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). Tout envoi papier par voie postale ou par mail sera rejeté.

La signature électronique n’est pas obligatoire.

La date limite de remise des offres est fixée au **07 juillet 2025 à 16h30.**

Je vous précise que l’offre ainsi que les documents complémentaires qui pourront vous être demandés devront être rédigés en langue française, sous peine de ne pas être étudiés.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

* M. Muya KALAMBAYI au 02.41.83.84.51 / 06.18.97.39.00 ou M. Sunny JAMET 02.41.83.40.22 / 06.18.97.38.87

Les variantes sont interdites.

Aucune négociation ne sera engagée avec les candidats ayant déposé une offre inappropriée ou anormalement basse au sens des articles R 2152-3 à R 2152-5 du décret 2018-1075 du 03 décembre 2018.

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d’attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de ma considération distinguée.

L’Ingénieur Général de 2ème classe Philippe BRISEMURE, directeur du SID Nord-Ouest

Pour le Directeur et par délégation l’Ingénieur en chef de 2ème classe Frédéric PERCHAIS

chef de l’USID d’Angers